

## « Territoire(s) et crises »

Appel à contribution – Premier numéro de la revue **Crises et Société**

La Revue *Crises et Société* a pour ambition d'interroger la notion de « crise » à travers ses différentes manifestations. Avant d'explorer d'autres facettes des crises dans ses prochaines éditions, elle propose pour son premier numéro de s'intéresser aux liens entre **territoire(s) et crises**.

Afin d'éclairer cette relation, les contributions pourront s'appuyer sur l'argumentaire suivant :

Il convient dans un premier temps d'éclaircir la notion de territoire. Qu'il soit infra ou supra-étatique, stato-centré ou hors de ce référentiel, le territoire est une condition d'existence de mécanismes de gouvernementalités. Il est historiquement lié à la notion de souveraineté.

Les délimitations du territoire sont toujours nécessaires sur le plan juridique en termes de répartition des compétences et de souveraineté. Cependant, la multiplicité des territoires et des formes de gouvernementalités implique de ne pas nécessairement s'arrêter aux délimitations juridiques pour embrasser d'autres acceptions géographiques, historiques ou culturelles du territoire. Même au sein d'une conception juridique du territoire, son expression est multiple. Au-delà du territoire étatique et de ses collectivités territoriales, l'État s'exprime aux travers d'autres formes territoriales moins manifestes telles les circonscriptions électorales, les ressorts des juridictions, les rectorats, les parcs naturels, etc.

Ces territoires multiples peuvent connaître des crises de différentes natures, notamment quant à leurs frontières. La crise peut ainsi être vectrice de la création ou de la disparition d'un État, et par conséquent interroge la notion même de territoire.

D'autres crises peuvent subvenir au sein du territoire sans pour autant remettre en cause ses frontières. Le territoire suppose une population. Quid du territoire en cas de crise démographique, sociale, migratoire ?

Le territoire peut aussi subir une crise économique, sanitaire, environnementale. Une approche territorialisée est-elle la meilleure façon d'aborder ces crises ? Créer un territoire de protection de l'environnement en cas de crise environnementale est-il pertinent ?

La souveraineté des États est également en question. La mondialisation des échanges et l'émergence d'une globalisation juridique amènent à penser la souveraineté, et donc le territoire, au-delà de ses frontières, quelles qu'elles soient. Ces crises redéfinissent de manière constante la territorialité. La crise n'est-elle pas devenue inhérente au territoire ? En effet, certains territoires ne se définissent et n'existent que dans la crise, tels le Cachemire, le Kurdistan, la Palestine, le Tibet. La forme étatique est-elle donc incontournable pour appréhender le territoire ?

Les contributions proposées pourront envisager la thématique au-delà de cet argumentaire, et pourront adopter une approche multidisciplinaire et comparée.

Une manifestation d'intérêt pour contribuer au premier numéro doit être envoyée avant le 10 septembre 2021. Les propositions de contribution (titre, résumé entre 500 et 1 000 mots maximum, coordonnées et affiliation de l'auteur) sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à l'adresse suivante : [direction@crisesetsociete.com](mailto:direction@crisesetsociete.com). Les contributions retenues feront l'objet d'une publication au sein du premier numéro de la revue.

## REVUE CRISES ET SOCIÉTÉ